

Démarche	: Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière en Seine Maritime
Organisme	: Bureau Education Routière SP

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière réglemente les conditions de délivrance et de renouvellement des agréments des EECA.

Un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière est caractérisé par :  
- un exploitant, personne physique ou représentant légal d'une personne morale ;  
- un local d'activité.

Une même personne peut exploiter plusieurs établissements. Chaque établissement fait l'objet d'un agrément distinct. Toute personne désirant exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière doit adresser au préfet du département du lieu de son exploitation une demande datée et signée, accompagnée d'un dossier complet.

Tout exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite doit adresser, tous les cinq ans, au préfet du département du lieu d'exercice de son activité, une demande de renouvellement de l'agrément d'exploiter son établissement au moins deux mois avant l'expiration de son agrément.

Cette procédure permet de déposer la première demande ou la demande de renouvellement d'un agrément pour un Etablissement d'enseignement de la conduite automobile.

### Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Demande initiale
- Demande de renouvellement
- Demande de transfert de local

## Renseignements concernant le demandeur

### Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Monsieur

# Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la C

Madame

**Nom de famille**

**Nom d'usage**

**Prénoms**

**Adresse personnelle**

**Code postal**

**Ville**

**Téléphone**

**Courriel**

## Renseignements concernant l'établissement

### Forme juridique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- SARL
- SAS
- A titre personnel/entreprise Individuelle
- Autres
- Organisme exonéré d'agrément

**Nom ou raison sociale**

**Enseigne**

**Numéro de SIRET**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

# Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la Conduite

Téléphone de l'établissement

Courriel de l'établissement (adresse mail support du compte RDVPermis)

S'il s'agit d'une reprise, nom de l'ancien établissement

## Moyens de l'établissement

**Superficie**

En m<sup>2</sup>

(accueil et enseignement)

### Catégories demandées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

AM Cyclomoteur

A1

A2

A

B/B1/AM Quadricycle léger

B96

BE

C1

C1E

C

CE

D1

D1E

D

DE

**Proposez vous de réaliser la formation sur un ou des véhicules disposant d'aménagements particuliers pour conducteur en situation de handicap**

Si vous disposez d'un véhicule aménagé vous serez répertorié sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Merci de bien vouloir lister les aménagements du ou des véhicules**

## AVERTISSEMENT

### Avertissement

Tout usage ou falsification de documents est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

La loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

### Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

## ENGAGEMENT

### En cochant cette case, je certifie être clairement informé que

- Le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire N°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R212-4 du Code de la Route
- Le Préfet peut faire procéder aux enquêtes nécessaires pour vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation
- Une fois mon agrément préfectoral délivré, celui-ci devra être affiché dans le local de manière visible
- Cet agrément peut être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### En cochant cette case, je certifie l'exactitude de l'intégralité des renseignements fournis, et je m'engage

- à solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci
- à effectuer une formation de réactualisation des connaissances préalablement à chaque demande de renouvellement
- à signaler immédiatement tout changement de situation

Cochez la mention applicable

 Oui Non

## Pièces jointes

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'identité

Le demandeur doit être âgé d'au moins vingt-trois ans et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 ;

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photographie d'identité récente

Pour le demandeur

# Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la C

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- S'il est ressortissant n'appartenant pas à un Etat membre de l'UE ou partie à l'accord sur EEE, la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France

Pour le demandeur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile

Pour le demandeur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justification de la capacité à gérer un établissement

Justifier de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire :

- soit d'un diplôme d'Etat ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;
- soit du certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;
- soit d'une qualification professionnelle satisfaisant aux conditions définies à l'article R. 213-2-1 ;

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- En cas de renouvellement, attestation de réactualisation des connaissances

Pour le demandeur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- S'il est le représentant légal d'une personne morale, un exemplaire des statuts

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- S'il est le représentant légal d'une personne morale, un extrait de la délibération le désignant comme représentant légal

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de déclaration de la contribution économique territoriale ( cotisation foncière des entreprises, CFE ) ou, à défaut, déclaration d'inscription à l'URSSAF

Pour le demandeur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local

Pour les moyens de l'établissement

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan détaillé et descriptif du local d'activité : superficie totale, métrage détaillé de chaque pièce, disposition des salles, indication des issues de secours

L'établissement doit disposer d'un local destiné à l'exercice d'activités en lien avec l'éducation à la conduite et à la sécurité routière conforme aux caractéristiques suivantes : 

- posséder une entrée indépendante de toute autre activité ;
- comprendre au minimum une salle affectée à l'accueil du public et une autre à l'enseignement. La ou les pièces destinées à l'enseignement doivent être suffisamment isolées phoniquement pour permettre un enseignement dans de

## **Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la C**

bonnes conditions ;

-disposer d'une superficie totale minimale (accueil et enseignement) fixée à 25 mètres carrés. Par dérogation, les dispositions relatives à la superficie totale minimale de chaque local ne s'appliquent qu'aux établissements agréés postérieurement à l'arrêté du 5 mars 1991 ;

### **En cochant cette case, je certifie l'accessibilité de mon local aux personnes à mobilité réduite (réglementation PMR 2015) ou disposer d'une dérogation**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **En cochant cette case, je certifie respecter les règles d'hygiène et de sécurité dans mon local**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie B

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie AM

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie A1

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie A2

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie A

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie BE/B96

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant à la catégorie du groupe lourd

Vous devez nous transmettre une copie du document justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules

# Demande initiale ou de renouvellement d'agrément d'un Etablissement d'Enseignement de la C

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste de tous les enseignants attachés à l'établissement

La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement doit comporter :

- nom
- prénom
- lieu de domicile.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque enseignant, photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner ou le cas échéant de leur autorisation temporaire d'exercer (ATRE)

Pour les enseignants de la conduite

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Mise en commun des moyens

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/57526/404428/file/CONVENTION%20DE%20MISE%20EN%20COMMUN%20DES%20MOYENS.pdf> Concernant les moyens d'exploitation et les personnels, ceux-ci peuvent être mis en commun par plusieurs exploitants déjà titulaires d'un agrément par une convention écrite.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Documents complémentaires pouvant faciliter la compréhension du dossier